
MUNICIPALITE

REPONSE

à la question orale de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani
au sujet des transports scolaires

Renens, le 12 janvier 2007/mdmr

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 9 novembre 2006, Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani a interpellé oralement la Municipalité au sujet des transports scolaires.

Par l'intermédiaire de Mme la Conseillère municipale Myriam Romano-Malagrifa, une première réponse partielle a été apportée par la Municipalité.

Cependant, celle-ci tient à informer de manière complète le Conseil communal sur la situation actuelle des transports scolaires à Renens.

Elle répond donc aux questions suivantes :

1. Pourquoi y a-t-il actuellement deux bus qui circulent sur la commune de Renens ?

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, deux bus scolaires circulent à Renens : le nouveau bus acheté par la commune en 2006 et un bus de CarPostal. Cette situation est la conséquence de l'augmentation des effectifs des Etablissements scolaires, en particulier le primaire, de l'augmentation du transport pour les classes de développement (de deux fois à quatre fois par jours) et du manque de locaux scolaires sur site, obligeant les classes à se déplacer d'un bâtiment à l'autre pour certains cours, tels que gymnastique, rythmique ou activités manuelles (ACT/ACM).

L'annonce d'une augmentation probable de l'effectif a été faite par l'Etablissement primaire en avril 2006, moment où le nouveau bus était déjà livré. Estimant que le besoin était temporaire, à savoir dans l'attente de la mise en exploitation des nouveaux locaux scolaires pour la rentrée 2009-2010, notamment une salle de gymnastique au collège du Léman la Municipalité a décidé, sur la base de plusieurs offres, de mandater pour trois ans l'entreprise CarPostal pour pallier au manque de transports.

2. A quels usagers sont-ils affectés, pourquoi et à quelle fréquence?

Le renfort CarPostal est fait à raison de quatre demi-journées par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin, et donne actuellement satisfaction. Un horaire précis pour les deux bus a été établi en collaboration entre le décanat de l'Etablissement primaire, le responsable des activités sportives de l'Etablissement secondaire et la Direction du CTC, afin de pouvoir répondre aux besoins des Etablissements scolaires et de respecter les normes légales en matière de conduite pour les chauffeurs.

Précisément, les transports sont dévolus aux usagers suivants :

- classes primaires, pour les cours de rythmique, gymnastique et ACT/ACM, tous les jours en fonction de l'horaire établi;
- classes primaires, quatre classes de développement (une à Florissant, une au Censuy et deux au Village) : 4 x/jour, du domicile à l'école et retour, en raison de l'éloignement de la zone de recrutement (25 élèves sur 45 sont transportés);
- classes primaires : piscine le vendredi matin à Chavannes;
- classes secondaires : piscine le vendredi après-midi à Chavannes.

3. Quel est le coût de ces transports supplémentaires?

Le devis des transports supplémentaires effectués par CarPostal se monte à Fr. 67'000.-- pour l'année scolaire 2006-2007, tout compris (salaire à 40%, assurances, essence, entretien, etc.). Pour information, le nouveau bus de la Commune a coûté Fr. 105'000.--.

La Municipalité souhaite encore préciser les points suivants :

- Ancien bus scolaire : il est actuellement utilisé pour du transport de matériel, par le CTC ou les Etablissements scolaires, à l'intérieur de la commune. Pour être utilisé à d'autres effets ou sur de plus longs trajets, un investissement aurait été nécessaire, il y a été renoncé sachant que ce véhicule a près de 100'000 km;
- La Commune prend en charge les frais de transports en bus des enfants en camps d'école à la montagne ;
- La Commune prend en charge les frais de transports en bus pour les après-midi sportifs de l'Etablissement secondaire (ski, VTT etc.) ;
- La Commune paie deux transports par camp de ski ou d'école à la montagne (Ondallaz) en cas de mauvaises conditions aux Pléiades.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question orale de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz